

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présents : 11</b> <b>Procuration : 1</b> <b>Votants : 12</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <b>Secrétaire de séance :</b> Mme QUOEX Valérie <b>Date de convocation :</b> 8 novembre 2024
<b>Réf : 24162</b>  <b>Objet :</b> <b>frais secours ambulance saison</b> <b>2024/2025</b>	<b>Présents :</b> M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Carole - DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Sonia  <b>Absents ou excusés :</b> Mme TAVERNIER Marie -Laure  <b>Procuration :</b> Mme TAVERNIER Marie -Laure à Christine SIBIL

Vu la loi montagne 85-30 en date du 9 janvier 1985

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur MUFFAT Michel rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation secours sur piste, sur le domaine skiable de la commune, il convient d'établir pour la saison d'hiver 2024/2025, un marché avec les entreprises d'ambulance, pour permettre le transport sanitaire des blessés entre le pied des pistes, ou la zone de pose de l'hélicoptère et le centre médical le plus proche de Morzine ou des Gets et à titre dérogatoire le CH de Thonon.

Monsieur MUFFAT Michel indique, que pour ces prestations les tarifs suivants seront facturés par les ambulances à la commune :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIFS 2024/2025
Urgences 74/ Sarl Evasan	Ambulance	246.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	123.00 €
	Thonon CH	390.00 €
SAS BBTS	Ambulance	246.00 €
	2 <sup>ème</sup> blessé transport assis	123.00 €
	Thonon CH	390.00 €

Monsieur MUFFAT Michel précise, que conformément à la loi, les frais engagés seront recouverts par la commune auprès des personnes accidentées ou de leur assurance.

La secrétaire de séance,

QUOEX Valérie



Le Maire,

Jean-Claude DENNE



P/Le Maire  
Par délégation  
M. MUFFAT Michel (la Glière)  
1er adjoint au Maire